



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

À partir du 1^{er} janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

Quels changements pour les habitants ?

Concrètement, il n'y aura pas de bouleversement : au quotidien les eaux usées continueront à être collectées et traitées.

Pour votre commune, la maîtrise d'ouvrage et le mode d'exploitation seront transférés à la CC Forez-Est.

En pratique :



En cas d'anomalie, vous devrez contacter le service assainissement collectif de la CC Forez-Est



Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur sera la CC Forez-Est

Un numéro à communiquer à vos habitants

04 77 28 29 36

Une adresse mail

contact.eau@forez-est.fr

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet
ou flashez ici



Pour les communes de :

Aveizieux, Bussières, Chambéon, Chazelles-sur-Lyon, Civens, Cleppé, Cottance, Epercieux-Saint-Paul, Essertines-en-Donzy, Feurs, Jas, Marclopt, Mizérieux, Montchal, Néronde, Nervieux, Pinay, Poncins, Pouilly-les-Feurs, Rivas, Rozier-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Saint-Barthélemy-Lestra, Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Jodard, Saint-Laurent-la-Conche, Saint-Marcel-de-Félines, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Sainte-Colombe-sur-Gand, Valeille, Veauche